



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le - 8 NOV. 2010

Direction des ressources humaines

Service des emplois et des compétences

Sous-direction des parcours professionnels  
et des mobilités

Bureau de l'évaluation professionnelle

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 7 septembre 2010, vous appelez mon attention sur l'attribution des réductions d'ancienneté 2008 aux ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE) dont l'échelon était compris entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> échelon au 31 décembre 2008. Une information erronée, précisant que les 3 premiers échelons du grade ne pouvaient bénéficier de réductions d'ancienneté, a été diffusée pendant quelques semaines via l'intranet, vous craignez que l'exercice ait été perturbé et en demandez la révision.

Concernant les agents au 1<sup>er</sup> échelon, il convient de relever qu'ils étaient élèves à l'ENTPE et donc considérés comme ne pouvant se voir attribuer de réductions d'ancienneté.

Pour les agents au 2<sup>ème</sup> échelon, ils ont été affectés en sortie d'école entre août et octobre 2008. Compte tenu de leur faible ancienneté sur leur premier poste au 31 décembre, seuls 37 des 136 ITPE concernés ont bénéficié d'un mois de réduction d'ancienneté.

Quant aux agents au 3<sup>ème</sup> échelon, 143 des 263 ITPE concernés ont été bonifiés, soit 54 %. Ce résultat est cohérent avec les modalités de l'exercice. Néanmoins les services qui n'ont pas attribué de réductions d'ancienneté à cette catégorie d'agents ont été interrogés, conformément aux engagements pris lors du groupe d'échange du 16 septembre 2010. Ceux d'entre eux qui avaient exclu les agents au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> échelon du périmètre de ceux pouvant prétendre à une réduction d'ancienneté vont reconsidérer les cas des agents initialement exclus. Les attributions nouvelles qui en découleraient éventuellement seront prises sur le quota des reliquats disponibles pour l'exercice 2009.

Les résultats définitifs vous seront communiqués lors d'une prochaine réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice des ressources humaines

  
Hélène EYSSARTIER

Monsieur Thierry LATGER, Secrétaire général,  
Syndicat national des ingénieurs  
des travaux publics de l'État  
et des collectivités territoriales  
11 rue Meslay  
75003 PARIS

Présent  
pour  
l'avenir

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer